



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du mardi 07 Octobre 2025

Président : VENIANT LIONEL

Secrétaire de séance : HAMDAOUI Nassima,

Présents : BLANQUET Cedrick, BOJ Norbert, CARON Patrick, CAU Christiane, CHILARD Isabelle, GENTILS Stéphane, HADET Daniel, HUET Patrick, JOANNET Ludovic

Absents excusés : ADAM Claude, CAMARA Massama, CONEJO Ferdinand, GUILLOSO Cédric, HEUZARD Albin, LOPEZ Antoine, LE MINOUX Christophe, MARQUES Colette, MARQUES Julio, OFFREDI Jean-Claude, TARGIE Frederic, TORIBIO Thomas

Assistent : ELIASY Jean-Marc (CTD DAP), MOPIN Xavier (CTD-DAP)

- **MOT DU PRESIDENT**

Le président procède à la désignation de la secrétaire de séance en lui indiquant la qualité à apporter dans la retranscription des interventions des uns et des autres de manière à respecter le plus fidèlement possible la teneur des débats. Le président informe l'ensemble de la commission que cette réunion exceptionnelle en visio aura pour sujet principal l'analyse des demandes d'intégration au Criterium Excellence provenant de plusieurs clubs.

- **POINT SUR LES DEMANDES D'INTEGRATIONS**

VILLENOY AC

Considérant la demande par mail du club de VILLENOY AC en date du 28/08/2025 afin d'intégrer le Critérium Excellence sur les catégories U10, U11 et U12.

Considérant que le club respecte le cahier des charges d'intégration au Critérium Excellence, à savoir, 3 équipes engagées minimum et un dossier label complété et déposé sur l'année N-1.

[La commission valide la demande d'intégration du club de VILLENOY AC sur les Criteriums Excellence U10, U11 et U12](#)

NANTEUIL LES MEAUX AS

Considérant la demande par mail du club de NANTEUIL LES MEAUX AS en date du 18/09/2025 afin d'intégrer le Critérium Excellence sur les catégories U9, U10, U11 et U12.

Considérant que le club respecte le cahier des charges d'intégration au Critérium Excellence, à savoir, 3 équipes engagées minimum et un dossier label complété et déposé sur l'année N-1.

[La commission valide la demande d'intégration du club de NANTEUIL LES MEAUX AS sur les Criteriums Excellence U9, U10, U11 et U12.](#)

NOISIEL FOOTBALL ACADEMY

Considérant la demande par mail du club de NOISIEL FOOTBALL ACADEMY en date du 01/10/2025 afin d'intégrer le Critérium Excellence sur les catégories U9, U10, U11 et U12.

Considérant que le club respecte le cahier des charges d'intégration au Critérium Excellence, à savoir, 3 équipes engagées minimum et un dossier label complété et déposé sur l'année N-1.

La commission valide la demande d'intégration du club de NOISIEL FOOTBALL ACADEMY sur les Criteriums Excellence U9, U10, U11 et U12.

BUSSY ST GEORGES FC

Considérant la demande par mail du club de BUSSY ST GEORGES FC en date du 10/09/2025 afin d'intégrer le Critérium Excellence sur les catégories U9, U10, U11, U12 et U13.

Considérant que le club respecte le cahier des charges d'intégration au Critérium Excellence, à savoir, 3 équipes engagées minimum et un dossier label complété et déposé sur l'année N-1.

Considérant que le quota d'équipe est atteint sur la catégorie U13 et que cette catégorie n'est pas obligatoire dans le cahier des charges de la pratique.

La commission valide la demande d'intégration du club de BUSSY ST GEORGES FC sur les Criteriums Excellence U9, U10, U11 et U12 mais ne peut accéder à la demande concernant la catégorie U13.

FERTE SOUS JOUARRE ASM

Considérant la demande par mail du club de FERTE SOUS JOUARRE ASM en date du 02/07/2025 afin d'intégrer le Critérium Excellence sur les catégories U9, U10, U11, U12 et U13.

Considérant que le club respecte le cahier des charges d'intégration au Critérium Excellence, à savoir, 3 équipes engagées minimum et un dossier label complété sur l'année N-1.

Considérant que le quota d'équipe est atteint sur les catégories U10 et U13, la catégorie U13 n'étant pas obligatoire dans le cahier des charges de la pratique.

La commission valide la demande d'intégration du club de FERTE SOUS JOUARRE ASM sur les Criteriums Excellence U9, U11 et U12 mais ne peut accéder à la demande concernant les catégories U10 et U13.

SERVON FC

Considérant la demande par mail du club de SERVON FC en date du 13/09/2025 afin d'intégrer le Critérium Excellence sur la catégorie U12.

Considérant que le club ne respecte pas le cahier des charges d'intégration au Critérium Excellence, à savoir, 3 équipes engagées minimum et un dossier label complété et déposé sur l'année N-1.

La commission ne peut accéder à la demande du club de SERVON FC concernant l'intégration au Criterium U12 Excellence.

AVON US

Considérant la demande par mail du club de AVON US en date du 29/09/2025 afin d'intégrer le Critérium Excellence sur les catégories U10, U11 et U12.

Considérant que le club ne respecte pas intégralement le cahier des charges d'intégration au Critérium Excellence, à savoir, 3 équipes engagées minimum **ET** un dossier label complété sur l'année N-1.

La commission ne peut accéder à la demande du club de AVON US concernant l'intégration sur les

REUNIONS DE RENTREE DES RESPONSABLES TECHNIQUES DU 13/09/2025

Considérant les absences de représentation à la réunion de rentrée, la commission décide l'application d'une sanction financière aux clubs, ci-après (cf : Annexe financière du Football Animation) :

- Annet sur Marne AS
- Arc en Ciel
- Bagneaux Nemours
- CS Braytois
- Courtry Academy
- Crécy FC
- Dammarie FC
- Ferrieres USD
- Lesigny US
- Esbly ES
- Magny-le Hongre FC
- Nandy FC
- Noisiel Foot Academy
- Noisiel Futsal Academy
- Ozouer le Voulgis
- Ponthierry US
- Roissy FC
- Savigny FC
- St Germain Laval
- St Pathus